

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/6683  
16 septembre 1965  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT PRELIMINAIRE DU SECRETAIRE GENERAL SUR SES VISITES AUX  
GOUVERNEMENTS INDIEN ET PAKISTANAIS

1. J'ai l'honneur de présenter ci-après un rapport préliminaire au Conseil de sécurité sur mes visites aux Gouvernements indien et pakistanais.

2. A la 1238<sup>ème</sup> séance du Conseil de sécurité, le 6 septembre 1965, après l'adoption de la résolution du Conseil, j'ai fait la déclaration suivante :

"Je déplore profondément la continuation et l'élargissement des combats entre l'Inde et le Pakistan à propos du Cachemire, qui ont rendu nécessaires la présente réunion du Conseil et la résolution qui vient d'être adoptée. La situation s'aggrave d'heure en heure. J'accepte donc en ayant une extrême conscience de sa gravité la responsabilité que me confère cette résolution. J'emploierai tous mes efforts aux fins que nous visons tous, notamment en me rendant incessamment dans la région, compte tenu de consultations avec les deux parties."

3. Je suis parti de New York le 7 septembre, à 20 heures, pour Rawalpindi et New Delhi. A l'aéroport international Kennedy, j'ai fait la déclaration suivante :

"Ainsi que je l'ai déclaré au Conseil de sécurité, je me rends dans l'Inde et au Pakistan comme suite à la résolution que le Conseil a adoptée hier à l'unanimité. Cette résolution me prie de déployer tous les efforts possibles pour donner effet aux résolutions adoptées par le Conseil les 4 et 6 septembre touchant le conflit entre l'Inde et le Pakistan à propos du Cachemire.

Ces deux résolutions demandent qu'il soit mis fin aux combats dans lesquels ces deux pays sont maintenant si tragiquement engagés.

J'ai accepté cette responsabilité sans hésitation, à cause de l'énormité de la menace à la paix mondiale découlant de ce conflit qui fait rage entre deux des grands pays et peuples de l'Asie. Je n'ai pas d'illusions sur cette mission : les problèmes sont infiniment compliqués et difficiles et la situation là-bas est extrêmement grave.

Le Cachemire pose un problème déconcertant pour l'ONU depuis 17 ans. Aussi n'ai-je besoin que de dire que je m'emploierai sans réserve et que j'espère que ma mission se révélera utile. Ma mission achevée, je rendrai, bien entendu, compte au Conseil de sécurité, et je n'aurai, jusque-là, rien à déclarer publiquement à son sujet."

4. Je suis arrivé à Rawalpindi le 9 septembre, à 11 heures. Pendant mon séjour dans cette ville, j'ai eu deux entretiens avec le président Ayub Khan et une série de réunions avec le Ministre pakistanais des affaires étrangères et des membres du Ministère des affaires étrangères. Durant ces réunions, nous avons examiné tous les aspects de la crise actuelle eu égard aux résolutions adoptées par le Conseil de sécurité les 4 et 6 septembre.
5. Je suis parti de Rawalpindi le 11 septembre, à 18 heures, pour arriver à New Delhi, via Karachi et Bombay, le 12 septembre, à 11 h 30. A New Delhi, j'ai eu pendant deux jours des réunions avec le Premier Ministre Shastri et ses collègues. J'ai aussi rencontré le président Radhakrishnan. Là encore, nous avons examiné tous les aspects de la crise actuelle, eu égard aux résolutions adoptées par le Conseil de sécurité les 4 et 6 septembre.
6. Compte tenu de ces échanges de vues, j'ai adressé l'appel suivant au président Ayub Khan et au Premier Ministre Shastri :

"Les vives souffrances résultant pour les peuples indien et pakistanais du conflit tragique actuel entre les deux pays, les graves conséquences des combats sur l'économie des deux pays et sur leurs relations futures, ainsi que la menace en puissance que ce conflit constitue pour la paix mondiale sont des raisons impérieuses de continuer énergiquement à rechercher une solution durable des problèmes communs à l'Inde et au Pakistan.

Dans les conditions actuelles, la première mesure essentielle dans cette recherche, et qui constitue le préalable indispensable d'efforts ultérieurs, doit être une cessation immédiate et sans conditions des hostilités dans la région entière du conflit. La demande d'un cessez-le-feu immédiat faite par le Conseil de sécurité dans ses résolutions des 4 et 6 septembre est conforme à la tradition bien établie de l'Organisation des Nations Unies, qui fait invariablement de la cessation sans conditions des combats un prélude

nécessaire aux autres mesures en vue du rétablissement d'une paix durable. Le but immédiat doit être de donner effet à ces résolutions.

Compte tenu des entretiens francs et utiles que j'ai eus à Rawalpindi et à New Delhi ces derniers jours, je vous demande maintenant d'ordonner un cessez-le-feu sans conditions et une cessation de toutes les hostilités dans la région entière du conflit actuel entre l'Inde et le Pakistan avec effet du mardi 14 septembre 1965, à 18 heures, heure de Rawalpindi [18 h 30, heure de New Delhi]. J'ai adressé une requête identique au Premier Ministre Shastri [au président Ayub Khan]. Je présume, bien entendu, que tous vos officiers commandants d'unités recevraient leurs ordres de vous bien avant l'heure indiquée. J'ai entendu signaler au cours de mes entretiens, et je comprends, les difficultés qu'un simple cessez-le-feu présente pour les deux parties, mais je vous adresse néanmoins la présente requête, parce que je suis fermement persuadé qu'elle est juste et qu'elle s'impose - pour votre pays et votre peuple aussi bien que pour le monde en général. Je suis certain qu'une réponse positive de votre part vous gagnerait la gratitude du monde.

Je ne doute pas que, dès qu'il aura été donné positivement suite à la présente requête, le Conseil de sécurité souhaite fournir le concours nécessaire pour assurer la supervision du cessez-le-feu et le retrait de tous les éléments armés des deux parties sur les positions occupées par eux avant le 5 août 1965, comme le prévoit la résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 6 septembre.

Je suis certain aussi que le Conseil voudra examiner, d'urgence, les moyens d'aboutir à une paix durable entre l'Inde et le Pakistan. Sur la base de mes entretiens avec vous, je suis persuadé que, mû par le souci du bien-être de votre propre pays et de votre propre peuple comme de la paix mondiale, vous estimerez possible de répondre favorablement au présent appel en vue de donner effet aux résolutions adoptées les 4 et 6 septembre par le Conseil de sécurité. Je vous serais obligé de bien vouloir me communiquer votre réponse d'urgence et, en tout état de cause, au plus tard à 7 h 30, heure de New Delhi, à 7 heures, heure de Rawalpindi, le mardi 14 septembre 1965. Le présent message demeurera privé et confidentiel jusqu'à réception de votre réponse.

En conclusion, je tiens à vous assurer de mon désir de continuer à aider à la solution des problèmes en suspens et à vous assurer de ma très vive considération."

Le message précité a été remis à 20 h 30, heure de New Delhi, à 20 heures, heure de Rawalpindi, le dimanche 12 septembre.

7. Le 13 septembre, à 17 heures, le Gouvernement indien a demandé s'il serait possible de retarder l'heure prévue pour la réception de sa réponse, car il avait besoin de plus de temps aux fins d'examen et de consultation. Dans le souci d'une issue favorable, j'ai décidé de déférer à cette demande et j'en ai informé le Gouvernement pakistanais. Pour tenir compte des réalités, j'ai aussi reporté à 18 h 30, heure de New Delhi, le mercredi 15 septembre, l'heure à laquelle le cessez-le-feu devait entrer en vigueur.

8. Le 14 septembre, j'ai reçu la réponse suivante du Premier Ministre Shastri :

"Je vous remercie de votre lettre du 12 septembre 1965 et je suis profondément touché de la vive inquiétude que vous avez exprimée quant aux répercussions probables de la situation actuelle sur le bien-être des peuples de l'Inde et du Pakistan.

Dès le moment où l'Inde a accédé à l'indépendance, en 1947, nous avons fait porter toute notre attention sur le développement économique de notre pays afin d'en faire disparaître la pauvreté et d'assurer à notre peuple un niveau de vie raisonnable. Toutes les ressources que nous pouvions mobiliser ont été affectées à cette tâche vitale. Tout au long des années, nous avons poursuivi activement et délibérément une politique de non-alignement et de coexistence pacifique. Nous avons cherché à vivre en paix et dans l'amitié avec nos voisins. Nous avons une foi si réelle et si profonde dans les forces de la paix que nous n'avons pas accordé toute l'attention voulue à la constitution de moyens de défense appropriés pour notre pays. Ce n'est qu'après l'invasion chinoise de 1962 aux frontières nord de l'Inde que nous nous sommes rendus compte à quel point il était indispensable que nous soyons prêts à défendre l'intégrité de notre territoire.

En ce qui concerne le Pakistan, nous nous sommes toujours efforcés d'entretenir des relations de bon voisinage. En aucune occasion, au cours

des 18 dernières années, l'Inde ne s'est écartée de la voie des relations pacifiques avec le Pakistan et, à plus forte raison, n'a-t-elle jamais envisagé de commettre des actes d'agression. En fait, plus d'une fois, mon éminent prédécesseur et moi-même avons offert de conclure un pacte de non-agression avec le Pakistan de façon à écarter toute possibilité de conflit armé entre les deux pays. La réaction du Pakistan a été des plus décevantes. Nos propositions de pacte de non-agression ont été chaque fois rejetées. Une atmosphère de conflit et de tension a été constamment entretenue par divers moyens, notamment des tirs par-dessus la ligne de cessez-le-feu, de fréquents incidents en d'autres points de la frontière et une violente campagne anti-indienne par l'intermédiaire de la presse et de la radio contrôlées du Pakistan. Des personnalités importantes, qui occupent des postes de responsabilité dans ce pays, ont manifesté fréquemment et ouvertement l'intention d'employer la force contre l'Inde pour atteindre leurs objectifs. Les dirigeants pakistanais ne s'en sont pas tenus là et ont commis des actes d'agression éhontée contre l'Inde à trois reprises depuis 1947, deux fois contre l'Etat indien de Jammu et Cachemire et une fois dans l'Etat indien du Gujerat.

Monsieur le Secrétaire général, nous comprenons très bien l'inquiétude que le Conseil de sécurité éprouve devant la situation actuelle et nous apprécions vivement ses efforts en vue de rétablir la paix. Toutefois, je dois dire que la crise n'aurait pas pris les graves proportions actuelles si la même inquiétude s'était fait jour dès le moment où le Pakistan a lancé une attaque massive contre l'Inde, le 5 août 1965, en envoyant des milliers d'infiltrateurs armés, équipés d'armes et de munitions pakistanaises et commandés par des officiers de l'armée pakistanaise (fait qui a été prouvé de façon irréfutable) pour s'emparer de positions clefs, telles qu'aéroports et postes de police, pour couper les lignes de communication, détruire des ponts et autres installations publiques et provoquer des désordres afin de s'emparer du pouvoir au détriment du gouvernement légitime, le tout conformément à un plan d'invasion établi d'avance.

Je ne veux pas insister sur cet aspect de la question, mais je dois ajouter qu'ayant été attaqués par le Pakistan, nous avons dû prendre des mesures pour nous défendre. Je dois également souligner, et j'espère qu'on le reconnaîtra, qu'en toute circonstance les opérations qu'ont entreprises nos forces armées visaient uniquement à assurer notre légitime défense devant l'agression pakistanaise.

Quel que soit le contexte dans lequel se place votre visite, nous l'accueillons avec une grande satisfaction et nous reconnaissons l'importance de votre mission du point de vue de la paix, non seulement du sous-continent indien mais, à la vérité, du monde entier. L'Inde a toujours cru en la paix et son attachement aux méthodes pacifiques reste inébranlable.

Pour répondre aux vœux du Conseil de sécurité et aux appels que nous ont lancés de nombreux pays amis, nous acceptons votre proposition de cessez-le-feu immédiat. Nous serions donc disposés à ordonner le cessez-le-feu à compter de 6 h 30, heure indienne, le jeudi 16 septembre 1965, si vous me donnez confirmation d'ici 9 heures demain que le Pakistan est également disposé à faire de même.

Dans votre lettre, vous suggérez que les Gouvernements indien et pakistanaïis donnent les ordres voulus à leurs commandants d'unités pour que le cessez-le-feu prenne effet à l'heure et à la date fixées. Cependant, ceci ne sera applicable qu'aux forces armées portant l'uniforme qui sont engagées dans le conflit actuel. Le problème des milliers d'infiltrateurs armés, venus du Pakistan, et qui ont pénétré dans l'Etat indien de Jammu et Cachemire continuera, je crains, à se poser. Munis d'armes dangereuses et destructrices, telles que mitrailleuses et grenades à main, ils se livrent encore, au moment même où je vous écris cette lettre, à des actes de déprédation soudains dans le dessein d'endommager les installations essentielles et d'autres biens et de harceler la population de l'Etat de Jammu et Cachemire.

Que cette invasion d'infiltrateurs armés en civil ait été conçue, organisée et exécutée par le Pakistan est un fait bien établi maintenant; votre propre rapport l'indique clairement. Pourtant, si nous vous comprenons bien, le Pakistan continue à nier toute responsabilité. Nous n'en sommes guère surpris, car, à une autre occasion déjà, le Pakistan, après avoir commis une agression par des méthodes analogues, a commencé par nier sa complicité, bien que par la suite il ait dû la reconnaître. Nous devons insister pour que le Pakistan soit prié de retirer immédiatement ces infiltrateurs armés. Tant que cela n'aura pas été fait, nos forces de sécurité devront traiter ces éléments comme il convient.

Monsieur le Secrétaire général, puis-je vous rappeler que très récemment encore, en avril dernier, le Pakistan a lancé une attaque armée, appuyée par des chars et d'autres éléments blindés, contre l'Etat indien du Gujerat. Devant cette grave provocation, nous avons alors fait preuve d'une grande retenue et nous n'avons pas pris de contre-mesures. En fin de compte, un accord de cessez-le-feu a été signé dans lequel les deux parties ont notamment exprimé solennellement l'espoir que la tension existant entre les deux pays serait réduite.

La suite des événements a montré que le Pakistan n'avait jamais entendu se conformer à ce dont il était convenu expressément et précisément dans cet accord de cessez-le-feu. Nous avons été profondément bouleversés d'apprendre que, dès le mois d'avril 1965, des plans prévoyant une invasion de l'Inde dans un autre secteur avaient été préparés et que des éléments armés recevaient une formation en vue d'opérations militaires sur notre territoire. Moins de cinq semaines après la signature de l'accord de cessez-le-feu indo-pakistanaï relatif à la région frontalière entre le Pakistan occidental et l'Etat du Gujerat, le Pakistan a attaqué l'Inde une fois de plus.

Compte tenu de notre expérience au cours des derniers mois, nous devons insister pour que soit exclue toute possibilité de nouvelles attaques armées contre l'Inde, qu'il s'agisse d'attaques ouvertes ou déguisées. Je tiens à préciser très nettement qu'une fois le cessez-le-feu en vigueur, lorsque

seront examinées en détail les dispositions ultérieures à prendre, nous n'en accepteront aucune qui laisserait subsister la possibilité d'infiltrations nouvelles ou qui nous empêcherait de prendre les mesures nécessaires à l'égard des infiltrations qui ont eu lieu. Je tiens également à déclarer catégoriquement qu'aucune pression ni aucune attaque ne nous détourneront de notre ferme résolution de préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de notre pays, dont l'Etat de Jammu et Cachemire fait partie intégrante.

Pour conclure, M. le Secrétaire général, je dois faire observer que les forces menaçantes de l'agression se donnent malheureusement libre cours en Asie, mettant en danger la paix mondiale. Si le Conseil de sécurité n'identifie pas l'agresseur et l'assimile aux victimes de l'agression, les chances de paix s'évanouiront. La crise que le Conseil de sécurité est appelé à connaître a des incidences graves et capitales concernant la paix et la stabilité politique en Asie. Ce qui est en jeu, c'est le bien-être de millions d'êtres humains qui souffrent depuis longtemps et qui peuvent maintenant légitimement prétendre à un allègement de leur sort et à un meilleur niveau de vie. Si les forces de l'agression ne sont pas efficacement contenues, le monde entier risque de se trouver pris dans un conflit qui pourrait annihiler l'humanité. Nous espérons sincèrement que les forces de paix l'emporteront et que l'humanité ira de l'avant, dans le progrès, vers une prospérité toujours plus grande. C'est dans cet esprit que nous acceptons votre proposition de cessez-le-feu."

9. La réponse suivante, en date du 13 septembre, a été reçue du président Ayub Khan le lendemain matin 14 :

"1. J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 12 septembre me demandant d'ordonner un cessez-le-feu qui prendrait effet le 14 septembre, à 18 heures.

2. J'apprécie pleinement le poids des considérations qui vous ont amené à faire cette proposition. Je suis également conscient des dangers inhérents au conflit actuel et, en particulier, de la possibilité que ce conflit prenne des proportions plus étendues entraînant une menace à la paix mondiale.



3. Le Pakistan n'est pas le fauteur de la guerre actuelle. Les archives de l'ONU pour les dix-sept dernières années témoignent que le Pakistan a accepté chacune des propositions de l'ONU ou de ses médiateurs tendant à régler le différend du Cachemire par des moyens pacifiques, tandis que l'Inde les a toutes rejetées. La responsabilité du déclenchement de la présente guerre revient sans conteste à l'Inde, qui cherche à établir son emprise sur l'Etat de Jammu et Cachemire au moyen d'une décision militaire. C'est ce dessein de l'Inde qui est à l'origine du conflit actuel. C'est dans le même dessein que l'Inde a attaqué le Pakistan le 6 septembre, commettant ainsi un acte d'agression flagrante. Il est très surprenant que la résolution du Conseil de sécurité en date du 6 septembre relative à un cessez-le-feu, que vous nous demandez instamment d'appliquer, ne tienne aucun compte de ce fait fondamental.

4. Néanmoins, le Pakistan n'est pas opposé à un cessez-le-feu en tant que tel. En fait, afin d'éviter au sous-continent d'être englouti dans ce qui serait manifestement une catastrophe épouvantable, nous nous féliciterions d'un cessez-le-feu. Mais il doit s'agir d'un cessez-le-feu répondant à sa raison d'être, c'est-à-dire qui empêche effectivement une telle catastrophe et ne se borne pas à la différer. En d'autres termes, il doit être assorti de dispositions d'application automatique en vue du règlement définitif du différend du Cachemire qui est à l'origine du conflit indo-pakistanaï.

5. Tout en proposant un 'cessez-le-feu sans conditions', vous ajoutez que le Conseil de sécurité, peu après le cessez-le-feu, entreprendrait de donner suite à sa résolution du 6 septembre. Or les dispositions des résolutions du Conseil de sécurité en date des 4 et 6 septembre tendant à ce que le cessez-le-feu soit immédiatement suivi du retrait de tous les éléments armés pakistanaï du côté pakistanaï de la ligne du cessez-le-feu et de la consolidation de la ligne du cessez-le-feu par le renforcement du Groupe d'observateurs des Nations Unies aboutiraient à rétablir la mainmise militaire de l'Inde sur le Cachemire. Nous ne ferions ainsi que revenir à la même situation explosive qui a déclenché le conflit actuel.

6. En outre, l'Inde a commis une agression gratuite contre le Pakistan. Les propositions de cessez-le-feu en question auraient pour effet, si elles étaient appliquées, de donner une prime à l'agresseur.

7. Nous insistons donc sur le fait que, si l'on veut résoudre le conflit et épargner au sous-continent l'horreur d'une guerre encore plus étendue, le cessez-le-feu doit s'accompagner de mesures propres à faire disparaître la cause réelle de ce conflit. Ce résultat pourra être atteint si le cessez-le-feu est immédiatement suivi du retrait complet des forces indiennes et pakistanaises de l'Etat de Jammu et Cachemire, de l'envoi, sous les auspices des Nations Unies, d'une force afro-asiatique chargée de maintenir l'ordre dans l'Etat et de l'organisation d'un plébiscite dans l'Etat dans un délai de trois mois.

8. Les mesures que nous suggérons sont justes, équitables et nécessaires dans l'état de choses actuel. Notre suggestion n'imposerait à l'Inde aucune incapacité que nous ne soyons pas nous-mêmes disposés à accepter. A notre avis, ce différend du Cachemire ne pourra être résolu de façon honorable que si l'Inde comme le Pakistan, ainsi que l'Organisation des Nations Unies, honorent l'engagement qu'ils ont pris envers les habitants du Cachemire par les résolutions de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan datées des 13 août 1948 et 5 janvier 1949 et leur permettent de décider librement, dans l'exercice de leur droit imprescriptible d'autodétermination, si leur Etat doit être rattaché à l'Inde ou au Pakistan. Telle est la seule manière dont nous pouvons instaurer une paix durable entre l'Inde et le Pakistan."

10. Après avoir reçu ces réponses du président Ayub Khan et du Premier Ministre Shastri, j'ai adressé à chacun d'entre eux, le 14 septembre, le message ci-après :

"J'ai reçu votre réponse à mon message du 12 septembre, dans lequel je vous demandais, conformément au mandat que m'a donné le Conseil de sécurité, d'ordonner un cessez-le-feu sans conditions et la cessation de toutes les hostilités dans la région entière du conflit actuel. Je suis sensible à l'attitude positive que vous prenez dans votre réponse à l'égard d'un cessez-le-feu, attitude qu'a également prise le Premier Ministre Shastri [le président Ayub Khan].

Je note, toutefois, que les deux gouvernements ont assorti leurs réponses à ma demande d'un cessez-le-feu sans conditions, de conditions et de réserves au sujet desquelles je ne suis pas en droit, aux termes des résolutions du Conseil de sécurité, de prendre d'engagement ferme. Ces aspects des réponses des deux gouvernements doivent être soumis au Conseil de sécurité pour qu'il les examine d'urgence et je compte l'en saisir immédiatement.

En attendant que le Conseil de sécurité examine les conditions énoncées dans les réponses, je crois devoir vous demander de nouveau en toute sincérité, dans l'intérêt des deux pays et de la paix mondiale, d'ordonner un cessez-le-feu et la cessation de toutes les hostilités dans la région entière du conflit actuel.

Comme certains délais sont à craindre, je voudrais fixer au jeudi 16 septembre 1965, à 6 h 30, heure de New Delhi, à 6 heures, heure de Rawalpindi, la date et l'heure effectives du cessez-le-feu.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir me faire parvenir immédiatement votre réponse au présent message."

11. J'ai reçu le 15 septembre du Premier Ministre Shastri la réponse ci-après à mon message du 14 septembre :

"Je vous remercie de votre message du 14 septembre, qui m'est parvenu hier soir à une heure avancée.

Vous écrivez que vous ne pouvez prendre d'engagement. Je le sais et le comprends parfaitement et le fait est que je ne vous en ai demandé aucun. Mais il était essentiel pour nous d'exposer clairement notre position touchant certaines questions qui sont pour nous d'une importance vitale.

Je répète que je suis disposé, comme je vous l'ai déjà fait savoir, à ordonner, conformément à votre proposition, un simple cessez-le-feu et la cessation des hostilités dès que vous serez en mesure de me confirmer que le Gouvernement pakistanais a accepté d'agir de même. Le moment exact auquel le cessez-le-feu entrerait en vigueur dépendrait du moment où vous serez à même de me faire savoir que le Gouvernement pakistanais a accepté un cessez-le-feu."

12. La réponse du président Ayub Khan à mon message du 14 septembre figure dans une communication dont le texte est reproduit plus loin, au paragraphe 14.

13. J'ai quitté New Delhi le 15 septembre, à 14 h 30, pour rentrer à New York. Avant de quitter le sous-continent, j'ai adressé au président Ayub Khan et au Premier Ministre Shastri un troisième message, conçu comme suit :

"La nature désespérée de la situation créée par l'intensification de la guerre entre l'Inde et le Pakistan m'oblige à faire un nouvel effort pour aider vos deux pays à trouver un chemin qui les mène à la paix. Le Conseil de sécurité, en l'espace de trois jours, les 4 et 6 septembre, a à deux reprises demandé un cessez-le-feu. J'ai adressé deux appels directs qui tendaient au même but. Un certain nombre de gouvernements et de chefs d'Etat vous ont aussi adressé directement des appels et vous ont offert leurs bons offices, en vue de mettre un terme à ce conflit tragique.

Les réponses des deux gouvernements à mon message du 12 septembre ont nettement montré que tous deux désirent un cessez-le-feu, mais tous deux posent des conditions qui rendent très difficile à l'autre partie d'accepter un cessez-le-feu. C'est pourquoi, à mon profond regret, il a été jusqu'ici impossible d'obtenir le cessez-le-feu qu'avait demandé le Conseil de sécurité par ses résolutions des 4 et 6 septembre.

Il y a lieu une fois de plus de considérer pourquoi un tel effort exceptionnel a été fait, sur le plan mondial, pour mettre un terme à ce conflit. De toute évidence, c'est parce que l'on s'accorde de façon presque universelle à reconnaître que la guerre entre l'Inde et le Pakistan ne peut qu'aboutir à un désastre pour les deux pays eux-mêmes et pour l'ensemble du monde.

Je viens d'achever une série d'entretiens très francs et très sincères avec vous et avec le président Ayub Khan [et avec le Premier Ministre Shastri]. Je vous ai imploré, par souci de votre peuple et dans l'intérêt de la paix en général, d'accepter à titre de première mesure d'arrêter les combats, qui, dans les circonstances présentes, ne peuvent rien résoudre et ne mènent qu'à un désastre commun. Je comprends pleinement l'extrême difficulté, pour les deux gouvernements, de la situation qui a causé la crise présente. Je ne sous-estime pas un instant la force des sentiments qui sont en jeu de part et d'autre, ni la complexité et la gravité des problèmes qui les inspirent. Je sais fort bien qu'il faudra peut-être des années d'efforts patients pour

/...

s'attaquer à ces problèmes et les résoudre. Mais j'ai constaté que les deux parties ont en commun un désir sincère de paix et c'est sur ce désir commun qu'elles doivent se fonder si elles veulent jamais pouvoir progresser par rapport à la situation présente, qui est désastreuse pour l'une comme pour l'autre.

Il s'ensuit que la première mesure doit être d'arrêter les combats et de mettre fin à toute forme d'activités hostiles de part et d'autre. Comme il est apparu que l'appel que j'avais adressé aux deux parties en vue d'un cessez-le-feu est demeuré sans résultat effectif, j'ai recherché quelque autre méthode qui pourrait être acceptable pour les deux parties. Ce faisant, je me suis rappelé une autre période, celle de la fin de l'année 1962, pendant laquelle les regards du monde se portaient avec anxiété et crainte sur ce qui se passait dans cette région. A cette époque, le Président du Pakistan et le Premier Ministre de l'Inde ont, le 28 novembre 1962, publié la déclaration commune ci-après au nom de leurs gouvernements : 'Le Président du Pakistan et le Premier Ministre de l'Inde sont convenus qu'un nouvel effort doit être fait pour résoudre les difficultés qui subsistent entre leurs deux pays au sujet du Cachemire et d'autres questions connexes, de façon à permettre à l'Inde et au Pakistan de vivre côte à côte dans une atmosphère de paix et d'amitié. En conséquence, ils ont décidé d'entamer sous peu des discussions en vue de parvenir à un règlement honorable et équitable. Ces discussions seront menées tout d'abord à l'échelon ministériel. Le moment venu, des entretiens directs auront lieu entre M. Nehru et le président Ayub.'

C'était là un acte d'hommes d'Etat, qui a beaucoup fait pour apaiser la situation dans les deux pays eux-mêmes et pour atténuer les craintes éprouvées sur le plan mondial. Si les entretiens ultérieurs n'ont pas apporté de solution aux problèmes fondamentaux, du moins, dans l'immédiat, le cap de la crise a-t-il été franchi et la tempête évitée.

J'ai mentionné cette déclaration parce que je crois que le meilleur moyen d'apaiser la crise présente pourrait être maintenant que les deux gouvernements eux-mêmes s'efforcent de nouveau de parvenir à un règlement honorable et équitable. Je me suis abstenu jusqu'ici de proposer expressément que les chefs des deux gouvernements se réunissent à l'heure actuelle, en ma

/...

présence ou sans moi, car je connais bien les réserves souvent faites par les deux parties en ce qui concerne une telle réunion. Toutefois, je tiens maintenant à suggérer, la situation étant aussi grave, sinon plus, que celle devant laquelle les deux gouvernements se trouvaient en novembre 1962, que vous envisagiez d'urgence l'éventualité d'une telle réunion.

Pour ma part, je me tiens à votre disposition pour jouer tout rôle de nature à assister les deux gouvernements dans leurs efforts en vue de mettre fin aux combats et de prendre les premières mesures sur la voie d'un arrangement mutuel. A cet égard, permettez-moi de vous rappeler le nombre d'offres que vous avez reçues des dirigeants de divers pays, qui sont disposés à vous prêter tout concours que vous souhaiteriez en vue d'une conciliation. De fait, si vous cherchez les moyens de parvenir à la paix, la plus grande partie du monde est prête à vous aider.

Je suis maintenant obligé de rentrer à New York d'urgence pour rendre compte au Conseil de sécurité, mais j'espère recevoir d'ici peu une réponse à la présente suggestion, et je tiens à préciser que je suis disposé à tout moment à seconder les efforts faits pour réaliser la paix et l'harmonie, but que, malgré toutes les difficultés, nous avons tous à coeur, j'en suis fermement convaincu. J'ai adressé un message identique au président Ayub Khan [au Premier Ministre Shastri].

Qu'il me soit permis de pousser la franchise au point de dire que si je lance le présent appel, c'est aussi parce que je ne peux pas croire que le dirigeant d'aucun des deux pays souhaite porter la responsabilité de la catastrophe qui s'abattra sur vos pays et sur le monde, s'il vous est loisible de vous engager dans toute autre voie raisonnable. C'est de toute évidence une telle voie que je vous propose dans le présent message, et je prends la liberté de dire que vous devez à vos pays et aux peuples du monde tout entier de la suivre.

En vous adressant l'expression de mes sentiments les plus chaleureux, je prie que les dirigeants des deux pays jugent possible de choisir la voie de la paix."

14. La réponse du président Ayub Khan à mon message du 15 septembre, qui répond aussi à l'appel que j'avais adressé le 14 septembre en vue d'un cessez-le-feu sans conditions, a été reçue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, à la fin de la matinée du 16 septembre. Cette réponse est conçue comme suit :

- "1. Votre message du 15 septembre m'a été remis aujourd'hui.
2. Vous proposez que, puisqu'il vous a été impossible d'obtenir un cessez-le-feu comme le Conseil de sécurité le demandait, nous convenions, à titre de première mesure, d'arrêter les combats et que, comme suite à l'accord de 1962, je rencontre le Premier Ministre Shastri de sorte qu'un nouvel effort soit fait, par voie de négociations bilatérales, pour parvenir à un règlement honorable et équitable du différend du Cachemire et d'autres difficultés connexes. Vous avez également eu l'obligeance d'offrir vos bons offices à cet égard.
3. Si nous sommes en principe disposés à arrêter les combats, je tiens à faire observer que malgré nos efforts les plus sincères, les entretiens à l'échelon ministériel qui ont fait suite à l'accord de 1962 se sont révélés vains et stériles, l'Inde ayant fermement refusé de parvenir à un règlement honorable du différend du Cachemire. L'Inde a en revanche déclenché un règne de terreur et de répression dans l'Etat et commencé à prendre des mesures pour 'intégrer' l'Etat de Jammu et Cachemire dans l'Union indienne. En prenant ces mesures, l'Inde a montré une fois de plus qu'elle n'a aucun égard pour les accords qu'elle a elle-même solennellement conclus et qu'elle les considère comme de simples chiffons de papier chaque fois que cela lui convient.
4. Je suis pleinement conscient de la gravité de la situation présente comme aussi des dangers inhérents à la catastrophe qui menace d'engloutir le sous-continent, en particulier parce qu'il est certain qu'avec le temps, le présent conflit ne pourrait manquer de prendre de plus vastes et de plus graves proportions.

5. Toutefois, un cessez-le-feu ne peut avoir de sens que s'il est suivi de mesures qui mènent à un règlement durable et honorable de nature à empêcher que ne se reproduise une catastrophe comme celle qui menace actuellement le sous-continent. Pour obtenir un tel règlement, il serait nécessaire de mettre au point un mécanisme et une procédure efficaces qui conduisent à un règlement définitif du différend du Cachemire."

15. J'ai l'intention de présenter un nouveau rapport au Conseil de sécurité peu après mon retour à New York.

-----

